

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

13

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLAÏ
AUPRES DE LA CDC
POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION
DE 11 LOGEMENTS (7
PLUS – 4 PLAÏ) « LA
COLLEGIALE » (EX
KENNEDY) SIX-FOURS -
511-01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la nomination
d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la commission
permanente du conseil départemental du VAR ayant force exécutoire pour la
nomination d'un représentant, personne qualifiée)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL,
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

Absents et excusés : Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL,
Valérie RIALLAND

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 17 du 28 Juin 2024.

Par délibération n° 23 du 22 Octobre 2020, vous avez autorisé la construction de 11 logements « La
Collégiale » (ex Kennedy) à Six-Fours.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de
la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 1 290 523,00 € et
dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAI

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant	435 356,00 €	409 689,00 €	204 294,00 €	241 184,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée d'Amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle			
Index	LIVRET A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.23 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.40%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.23 %
	<i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>			
Typologie Gissler	1A			
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)			
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>			

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Président

Le

Thierry ALBERTINI